



BILAN DE LA STRATÉGIE TERRITORIALISÉE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dossier de presse

LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

L'Île-de-France est un territoire de contraste : 15,5% de la population francilienne vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 1,8 million de personnes ¹. Si ce taux est supérieur à la moyenne métropolitaine (14,6%), l'Île-de-France reste de loin la région la plus riche de France. Le PIB par habitant est de 57 600 euros et le niveau de vie annuel médian des foyers est de 24 060 euros. Le taux de chômage de 7% en Île-de-France est légèrement plus faible que la moyenne nationale (7,3% en septembre 2022 ²).

15,5% De la population francilienne vit
sous le seuil de pauvreté

Niveau de vie annuel
médian des foyers **24 060€**

En Île-de-France, les disparités sont importantes, en témoigne le taux de pauvreté qui varie du simple au triple selon les départements : 28,4% en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, contre 9,7% dans les Yvelines³. Le taux de pauvreté varie également au sein même des départements, comme à Paris, où il est de 8,3% dans le 7^{ème} arrondissement et de 24,4 % dans le 19^{ème} arrondissement.

1 - INSEE, 2019 : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=filosofi.tp60&s=2019&t=A01&view=map3>

2 - INSEE, septembre 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2109644>

3 - INSEE, 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5896436>

LES 4 PILIERS

DE LA STRATÉGIE TERRITORIALISÉE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, engagée depuis 2018 est pilotée à l'échelle nationale par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Elle s'articule autour de deux grandes priorités : la prévention de la pauvreté, à travers une politique de lutte contre les inégalités dès la racine, dès la petite enfance, et la sortie de la pauvreté, au travers d'un accompagnement au retour à l'emploi pour tous.

Pour atteindre ces deux grands objectifs, cette stratégie territorialisée en Île-de-France se structure autour de 4 piliers principaux :

- 1- Lutter contre la pauvreté dès l'enfance
- 2- Garantir des conditions de vie dignes
- 3- Un parcours d'insertion et d'accès à l'emploi sans couture
- 4- Des droits sociaux pour tous

Le budget total alloué à l'atteinte de ces objectifs s'élève à 8,5 milliards, revalorisé ensuite à 13 milliards d'euros déployés sur la période 2019-2022. En Île-de-France, la lutte contre la pauvreté se traduit notamment par 25,8 millions d'euros dédiés aux conseils départementaux en 2022, pour permettre la mise en place d'actions d'insertion à destination des personnes éloignées de l'emploi : aide à la garde d'enfants, à la mobilité, parcours d'insertion sur mesure mais aussi d'accès aux droits et aux services de base.

1/ Lutter contre la pauvreté dès l'enfance...

Que les enfants pauvres d'aujourd'hui ne soient pas ceux de demain

L'Île-de-France est une des régions les plus jeunes de France métropolitaine, avec 37,4% de personnes de moins de 29 ans. Néanmoins, comme ailleurs, les jeunes y sont plus pauvres que le reste de la population : 20,2% des Français de moins de 18 ans et 19,2% des Français de 19 à 29 ans vivent en dessous

du seuil de pauvreté.

La lutte contre la pauvreté commence dès l'enfance, via le développement de la mixité sociale dans les modes d'accueil de la petite enfance. Chiffre significatif, le taux de couverture de la garde d'enfants dans des établissements d'accueil du jeune (favorisant la socialisation, le langage, l'éveil et la confiance en soi) est plus faible en moyenne en Île-de-France (53,2%) qu'en France (59,8% en 2019). Pour y remédier, 6 328 places ont été créées dans ces établissements depuis 2019, s'ajoutant aux 139 800 places existantes, pour un total de 146 128 places.

En 2022, l'action de l'Etat en Île-de-France se concrétise par :

- 146 128 places d'accueils collectifs dont 6 328 créées depuis 2019 ;
- 3000 professionnels de la petite enfance formés, en garde individuelle ou collective pour un meilleur accueil ;
- Dédoublage de 100% des classes de CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaires, qui permet aux enseignants d'avoir moins d'enfants par classe et un meilleur suivi du parcours de chacun ;
- 36 000 petits déjeuners gratuits distribués à des enfants en situation de précarité
- 34 communes engagées dans la tarification sociale des cantines proposant des repas à 1 euro pour les familles les plus précaires.

2/ Garantir des conditions de vie dignes

En Île-de-France, l'accès de tous à des conditions de vie dignes est un défi collectif pour la sphère publique. Alors que l'Île-de-France concentre 2/3 des ménages reconnus DALO en métropole, l'un des premiers axes de travail concerne le logement à travers le "Plan logement d'abord" qui a permis :

- la création de 815 places en pensions de famille ;
- l'accès à un logement social à plus de 13 000 personnes par an ;



C'est dans cette optique que la garantie d'activité a été mise en place. Elle a permis :

- de réduire le délai moyen d'orientation des allocataires au RSA à moins d'un mois. Le meilleur département francilien atteint même 95% de nouveaux allocataires orientés en moins de 1 mois.
- aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de démarches simplifiées. Grâce à une meilleure coordination entre les structures intervenant dans les parcours vers l'emploi : conseils départementaux, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, entreprises, associations, missions locales, etc ;
- d'expérimenter 6 « Territoires zéro chômeur de longue durée » en Île-de-France.

Et la garantie jeunes ?

La garantie jeunes a largement été déployée sur le territoire francilien avant d'être remplacée et renforcée par le contrat d'engagement jeune (CEJ), à destination des 16-26 ans en situation d'éloignement de l'emploi. Les chiffres clés :

- une insertion dans l'emploi ou la formation par un accompagnement intensif de 15 à 20 heures par semaine
- 11 874 jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes en 2019
- 24 900 signataires d'un CEJ en août 2022
- 317 619 primes à l'alternance distribuées

L'action publique doit permettre aux personnes en situation de précarité d'en sortir durablement.

- la création de plus de 4500 places en intermédiation locative (IML) depuis 2020 ;
- de loger 1 000 femmes ;
- l'accueil de 31 000 personnes dans des structures d'insertion par l'activité économique ;
- des actions en faveur des familles avec la CAF : 6 300 places supplémentaires en crèche en 2022.

3/ Un parcours d'insertion et d'accès à l'emploi sans couture

Personne n'est inemployable

L'action publique doit permettre aux personnes en situation de précarité d'en sortir durablement. Cela implique de les accompagner vers des solutions adaptées en fonction de leur âge, formation, souhaits, compétences personnelles mais aussi liées à leur situation familiale. Pour ce faire, les différents organismes qui les accompagnent doivent s'attacher à construire un parcours fluide, sans rupture et personnalisé.

4/ Des droits sociaux pour tous

Malgré la multiplicité des services d'accompagnement, certains demandeurs d'emploi en situation précaire n'ont pas recours à leurs droits sociaux. En cause, la complexité des offres, la multiplicité des interlocuteurs et le manque de visibilité.

Avec le soutien de la stratégie pauvreté, la Ville de Paris a décidé d'expérimenter un « Territoire zéro non recours » dans le 10^{ème} arrondissement via de nombreuses actions, parmi lesquelles la formation des salariés et bénévoles des différents acteurs en contact avec le public ou encore les échanges de données pour identifier les non-recourants. Dans l'optique de faciliter l'accès aux droits, les administrations publiques ont engagé une modernisation numérique intense, constituant un vrai effort de simplification et de gain de temps pour la plupart des usagers.

ET EN 2023?



C'est pour continuer d'accroître les résultats de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur les cinq ans à venir que le Pacte des solidarités est mis en place. Ce pacte vient prolonger, compléter et amplifier la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2017 - 2022 et repose sur 4 piliers :

1/ La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine pour :

- Éviter la reproduction de la pauvreté entre générations en agissant dès l'enfance
- Protéger les personnes dans les moments de rupture afin d'éviter un basculement dans la précarité

2/ L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous afin d'améliorer significativement l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de France Travail, notamment en levant les barrières limitant la reprise du travail (absence de mode d'accueil du jeune enfant, solutions de mobilité...)

3/ La lutte contre la grande exclusion visant à :

- Assurer l'égalité de dignité de chacun en garantissant un même accès aux droits et aux services, dès la naissance et à chaque étape de la vie
- Lutter contre le non recours aux droits sociaux : « Territoires zéro non recours » et solidarité à la source

4/ L'organisation solidaire de la transition écologique afin que les enjeux de transitions climatiques, écologiques et énergétiques puissent devenir des leviers de lutte contre la pauvreté

Les grands enjeux en 2023

Outre ces sujets pour lesquels des actions sont déjà identifiées, d'autres problématiques d'ampleur viendront nourrir la réflexion et la structuration de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Île-de-France. La crise du travail social, la transformation du bénévolat dans les associations, l'implication des personnes concernées dans la construction des politiques publiques locales ou encore l'amélioration de l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté dans une optique de capitalisation et d'essaimage renforcés sont autant de défis à relever.

Il ne fait aucun doute qu'une des clefs pour réussir ces défis sera le renforcement de la coopération et de la coordination entre les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris
Service régional de la communication interministérielle
pref-presse@paris.gouv.fr
01 82 52 40 25